

Rapport

Culture et durabilité

Les enjeux des éco-conditions sur le territoire européen

-

Mardi 23 avril 2024
Théâtre National de Bruxelles

Un événement dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, en
collaboration avec EventChange



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
• Etat des politiques culturelles au niveau européen et la question des éco-conditions, par Hermann Lugan (éco-conseiller indépendant)	3
• Panorama de la question sur le territoire belge, par Lili Brodbeck (EventChange) et Finn Van Dinter (Pulse Transitienetwerk)	5
ÉTUDES DE CAS	7
• Le cas de la France : la Nouvelle-Aquitaine, par David Irle (éco-conseiller indépendant)	7
• Le cas de l'Angleterre, par Graciela Melitsko Thornton (Julie's Bicycle)	9
• Le cas de l'Allemagne, par Jacob Bilabel (Aktionsnetzwerk Nachhaltigkeit)	10
• Le cas de la Belgique : Sceen Brussels, par Noël Magis (directeur de Screen Brussels)	11
TABLE RONDE : La question des indicateurs et critères d'évaluation	13
TABLE RONDE : Le rôle des acteurs culturels européens	18
CONCLUSION	21

INTRODUCTION

Etat des politiques culturelles au niveau européen et la question des éco-conditions, par Hermann Lugan (éco-conseiller indépendant)

L'Union européenne se dote depuis plusieurs années d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. On observe plusieurs étapes clés : l'accord de Paris en 2015, le Pacte vert européen en 2019 et la loi climatique européenne en 2021. Par ailleurs, au sein des politiques européennes en général, des réflexions sont en cours pour apporter une dimension d'adaptation au changement climatique.

Dans les politiques culturelles, deux avancées sont notables :

- Un rapport de 2023 qui vise à “verdir” le programme Creative Europe. Mais le résultat de ce rapport reste encore très timide. Une feuille de route a été établie et formalise des objectifs pour 2035-2043.
- Le lancement du New European Bauhaus : la traduction culturelle du pacte vert européen. Cependant les objectifs écologiques ne sont pas clairement identifiés et on retrouve peu de questionnements sur les impacts.

Globalement, dans les politiques européennes, le système des éco-conditions n'est pas central mais le cadre juridique européen peut cependant produire des effets. On peut citer comme exemple le choix de la capitale européenne de 2028 : la ville de Bourges en France. Dans sa candidature, remise à la Commission européenne, Bourges s'est inscrite dans les lignes du Pacte vert européen en se fixant une forte ambition sur le plan écologique.

Néanmoins, on remarque un manque d'accompagnement du secteur sur ces questions. C'est l'ambition de certains projets lancés par des réseaux européens comme le Shift Culture qui propose des offres de formation aux opérateur·rice·s culturel·le·s pour faire face aux défis liés au dérèglement climatique. On peut aussi citer les travaux de l'IETM qui fournit des publications sur ces enjeux, comme celle de novembre 2023 intitulée “Justice climatique : à travers le prisme créatif des arts du spectacle”.

Par ailleurs, sur le territoire européen, des pays prennent aussi les choses en main et mettent en place des politiques qui font leurs preuves.

L'Angleterre est pionnière sur le sujet. En 2012, le Art Council fait le pas de l'éco-conditionnalité des subventions. Pour y arriver, il investit dans un ambitieux plan d'accompagnement du secteur, confié à Julie's Bicycle (construction d'un outil commun au secteur, sensibilisation, formation, accompagnement). Les résultats sont mesurables car on note, parmi les acteurs du secteur, une réduction de 35% des émissions entre 2008 et 2020. A partir de 2015, ce modèle a été également mis en place en Ecosse.

Ce modèle inspire aujourd'hui l'Allemagne qui, en 2023, a créé une agence nationale pour la transition du secteur culturel permettant la construction d'outils et de ressources en commun.

Du côté de la France, depuis 2011, on remarque une succession de plans de la part du gouvernement. Cependant, il y a un manque d'ambition financière pour accompagner le secteur.

Ces exemples nous montrent que pour instaurer des obligations dans le cadre de financements, il est primordial de prévoir un programme d'accompagnement du secteur.

Panorama de la question sur le territoire belge, par Lili Brodbeck (EventChange) et Finn Van Dinter (Pulse Transitienetwerk)

Pulse Transitienetwerk, né en 2010, et EventChange, né 10 ans plus tard en 2020, ont pour objectif d'accompagner et d'accélérer la transition durable du secteur culturel néerlandophone et francophone.

Aussi bien Pulse qu'EventChange ont vu ces dernières années leur réseau fortement augmenter : multiplication des membres, des abonné-e-s, des participant-e-s aux rencontres et ateliers, des demandes d'accompagnement. Ce rayonnement témoigne de l'ambition du secteur culturel en matière de durabilité.

En effet, au cours de la dernière décennie, le paysage culturel flamand est devenu un véritable laboratoire de bonnes pratiques, qu'il s'agisse de petites ou de grandes salles, d'organisations artistiques et d'artistes, de travail socioculturel ou d'organisations patrimoniales. Par exemple, le club de concert 4AD, à Diksmuide, est le premier lieu de concert climatiquement neutre. Outre le fait qu'il a été le premier à utiliser des gobelets réutilisables, dès 1999, bien avant que cela ne devienne la norme, le club construit son propre bâtiment en matériaux circulaires.

Du côté francophone, on observe aussi, mais plus récemment qu'en Flandre, un engouement croissant du secteur pour la transition durable. On peut souligner notamment le travail de plusieurs fédérations culturelles en matière de durabilité. Par exemple, la Feas (Fédération des Employeurs des Arts de la Scène) a rédigé un plan d'action durable, le CCMA (Comité de Concertation des métiers des Musiques Actuelle) inscrit la durabilité dans son contrat de filière, tandis que Aires Libres consacre ce mois-ci une réflexion auprès des artistes et des compagnies sur 13 thématiques durables afin d'en réaliser un guide-document collectif.

Si la durabilité est de plus en plus intégrée dans le secteur culturel à différents niveaux, la question des éco-conditions dans les politiques culturelles belges en est encore à ses balbutiements.

A l'heure actuelle, seul le secteur du cinéma belge semble avancé en matière d'éco-conditions, et ce, surtout du côté néerlandophone. En effet, le VAF (le Fond Audiovisuel Flamand) s'est fortement engagé en faveur de la durabilité. Il a développé une méthodologie et des outils pratiques pour une production durable : depuis le transport, l'énergie, la restauration, les déchets, les matériaux jusqu'à la post-production. Les cinéastes et exploitant-e-s qui sollicitent un financement doivent élaborer un plan d'action écologique, le mettre en œuvre et l'évaluer. 10% du montant accordé dépend de ce plan. Tout au long de ce processus iels sont accompagné-e-s par le/la coordinateur-riche du développement durable du VAF qui leur fournit des outils et des exemples inspirants.

En Wallonie et à Bruxelles, on peut également citer les exemples de ScreenBrussels qui encourage aux éco-tournages, Wallimage qui propose un modèle commun d'accompagnement des productions durables ou le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel qui vient de publier une fiche durabilité pour sensibiliser les professionnels.

Par ailleurs, on retrouve en Fédération Wallonie-Bruxelles une référence à l'écologie dans certains décrets. C'est le cas notamment du décret des Arts de la scène, modifié en juillet 2022, qui inscrit les termes "durabilité" et "mutualisation". La durabilité est définie comme "caractère pérenne et soutenable d'un projet sur les plans artistique, économique, social et environnemental".

Les enjeux des éco-conditions en FWB ont fait l'objet d'une table ronde au dernier Forum de la Culture Durable en décembre 2023 à Charleroi, avec comme principales idées* :

- L'auto-évaluation n'est pas une solution, l'administration doit s'entourer d'expert-e-s et poser un cadre clair pour les opérateur-ice-s culturel-le-s
- Poser un cadre n'est pas forcément infantilisant et peut même être émancipateur, porteur d'un avancement collectif
- Il est nécessaire d'accompagner et d'outiller les acteur-ice-s de façon individualisée autour de plans d'actions pluriannuels
- L'administration et les instances d'avis doivent être formées aux enjeux durables du secteur

* Cette table ronde "Éco-conditions dans les financements publics : quelles perspectives ?" réunissait Isabelle Jonniaux (dramaturge, curatrice, chercheuse), Rolan Van Der Hoeven (directeur général adj., Service générale de la Création artistique, Samuel Chappel (directeur de l'asbl Pastoo) et David Irlé (éco-conseiller indépendant) comme modérateur. Cf. Rapport du Forum de la Culture Durable 2023, p. 43-47.

ETUDES DE CAS

Le cas de la France : la Nouvelle-Aquitaine, par David Irle (éco-conseiller indépendant)

David Irle a présenté son travail sur la région française Nouvelle Aquitaine avec laquelle il travaille depuis deux ans et demi. Ce travail a découlé sur une feuille de route et une stratégie d'éco-conditions. David Irle a décidé d'axer son intervention sur la partie spectacle vivant.

Tout d'abord, dans la collaboration avec la région Nouvelle-Aquitaine, un cadre a été établi pour construire une stratégie autour des éco-conditions. Ce cadre s'est construit en plusieurs étapes :

En amont, il y a des points de vigilance à avoir, comme, par exemple :

La contextualisation : pas le même travail en milieux urbains et ruraux

La proportionnalité : la différence de taille et de moyens

La progressivité : la nécessité d'échelonner

Tout au long, il faut également préserver la liberté de création et de programmation.

Deux questions doivent également se poser :

- Parle-t-on d'éco-condition ou de réglementation ?

Les éco-conditions ne s'appliquent qu'aux structures subventionnées. Elles ne sont pas les plus impactantes, ni celles qui ont les meilleurs leviers d'action. La réglementation peut s'appliquer à toute une filière privé/public et notamment à l'échelle européenne pour limiter les distorsions. Dans les deux cas, il y a un enjeu fort d'accompagnement du secteur.

- Parle-t-on de changement de normes ou de valeurs ?

Dans la manière dont on transforme le secteur on impose des normes mais qui va de pair avec un enjeu de transformation du système de valeurs. La première étape en Nouvelle-Aquitaine a été l'acculturation des services de la région pour qu'ils comprennent pourquoi un travail autour des éco-conditions était en cours.

Ensuite, il a fallu cibler les chantiers prioritaires en analysant où on pouvait agir dans le cadre des compétences régionales, même indépendamment des sujets propres à la culture. Par exemple, en France, ce sont les régions qui sont responsables de la mobilité.

Enfin, des objectifs ont été identifiés et déclinés en trois axes :

Axe 1 : développer un secteur culturel robuste et résistant aux crises :

- Développer la mobilité durable des publics et des professionnel·le·s
- Favoriser l'éco-conception des projets artistiques et culturels

Axe 2 : soutenir la transition écologique par les activités culturelles :

- Accompagner la transition agroécologique en Nouvelle-Aquitaine
- Contribuer à l'essor d'usages numériques sobres et responsables

Axe 3 : organiser les conditions de la transition écologique du secteur :

- Former aux compétences et aux métiers de demain
- Contribuer à une administration exemplaire

Cette stratégie globale vient alors transformer et réinterroger l'ensemble des dispositifs de la région : ce qu'elle soutient, comment elle le soutient. C'est le cas du Règlement d'intervention Spectacle Vivant dans lequel vont être mis en place les éco-conditions. Ce sont ici des éco-conditions de moyens où on demande aux acteur·ice·s culturel·le·s de faire un diagnostic obligatoire sur l'énergie, récolter des données mobilité et avoir une stratégie d'alimentation durable d'ici 2028.

La région n'a pas les compétences pour analyser ces données. Les données sont alors transmises à l'agence d'observation de la culture, qui les analyse avec divers objectifs, comme :

- pour l'énergie : piloter la trajectoire de la transition énergétique.
- pour la mobilité : engager une conversation avec les autorités en charge des transports.

Tout ce travail se fait en collaboration. Pour chaque objectif, il y a des groupes de travail constitués avec des membres de la région et des professionnel·les. Enfin, l'idée de ce travail d'expérimentation est de transmettre les résultats et les bonnes pratiques, à l'Etat, aux départements et aux villes.

Le cas de l'Angleterre, par Graciela Melitsko Thornton (Julie's Bicycle)

Graciela Melitsko Thornton a présenté le cas anglais de l'association Julie's Bicycle. Depuis 2008, Julie's Bicycle a pour mission de mobiliser les arts et la culture pour agir contre la crise du climat, de la nature et de la justice. L'association est pionnière sur le sujet des éco-conditions.

Julie's Bicycle collabore avec de nombreux·ses acteur·rice·s comme le Arts Council England, Creative Europe ou récemment avec le British Film Institute.

La culture est essentielle à la réponse climatique car elle permet de faire évoluer les discours tout en apportant créativité et innovation. C'est pour cette raison qu'on a besoin de mobiliser la communauté culturelle.

En 2012, le Arts council England a commencé à développer des exigences environnementales comme conditions aux financements. Ces exigences ont permis aux professionnel·le·s du secteur d'agir à leur échelle sur le changement climatique. Mais le secteur n'est pas laissé seul face à ces objectifs. Le Art Council a fait appel à l'association Julie's Bicycle pour accompagner les acteur·ice·s. Ainsi, le programme Spotlight vise la réduction énergétique des bâtiments de 30 organisations à grandes infrastructures qui travaillent ensemble sur une trajectoire d'objectifs scientifiques vers le Net Zéro Carbone. Depuis le début du programme, le groupe a réduit sa consommation d'électricité de 19% et sa consommation de gaz de 32%.

Le rôle d'accompagnement de Julie's Bicycle comprend plusieurs points :

- Calculateurs carbone
- Analyse des déclarations des structures bénéficiant de l'appui du Art Council (presque 900)
- Réalisation d'études de cas pour favoriser l'échange de bonnes pratiques.
- Mise à disposition de ressources, organisation de webinaires, partenaires techniques, etc..

Le cas de l'Allemagne, par Jacob Bilabel (Aktionsnetzwerk Nachhaltigkeit)

En Allemagne, Jacob Bilabel fait partie du Aktionsnetzwerk Nachhaltigkeit, un réseau d'action pour la durabilité dans la culture et les médias. Ce réseau est soutenu par le Délégué à la culture et aux médias du gouvernement fédéral allemand et a pour mission d'accompagner des projets pilotes exemplaires et de documenter et communiquer les résultats.

Du point de vue de l'Aktionsnetzwerk Nachhaltigkeit, les éco-conditions sont une condition préalable à la compétitivité. Le milieu culturel en a besoin car elles deviennent une réalité et le secteur doit se tenir prêt. L'objectif de l'Aktionsnetzwerk Nachhaltigkeit est de préserver la culture car si nous ne parvenons pas à créer un cadre clair et équitable, elle sera mise en péril.

En Allemagne, c'est environ 2 millions de personnes qui travaillent dans le domaine culturel, autant d'emplois qui pourraient alors être menacés. Par conséquent, la mise en place d'éco-conditions permet de protéger ces personnes contre les changements à venir. En instaurant un cadre clair (réglementation ou éco-condition), nous pouvons créer une offre et une demande d'innovations durables.

Par ailleurs, en mettant en place des éco-conditions on assure un espace sûr pour que les artistes puissent pratiquer leur art.

Enfin, en Allemagne, l'infrastructure culturelle est mise à mal : les prix ont explosé et le budget public s'est réduit. Plus vite nous décidons de faire face à ce danger et plus vite nous essaierons de comprendre comment équilibrer et réduire ces coûts.

Le cas de la Belgique : Sceen Brussels, par Noël Magis (directeur de Screen Brussels)

En Belgique, le cinéma et l'audiovisuel sont déjà bien avancés dans les questions des éco-conditions. Noël Magis travaille pour ScreenBrussels, un des trois fonds régionaux qui finance la production cinématographique.

Il existe trois niveaux de financement de l'audiovisuel en Belgique :

- Niveau fédéral : le Tax shelter.
- Un niveau linguistique : le fond francophone (CCA) et le fond flamand (VAF). Ces deux fonds interviennent essentiellement avec des critères culturels.
- Un niveau régional : ScreenBrussels (Bruxelles), ScreenFlanders (Flandre), Wallimage (Wallonie). Ici, les fonds interviennent avec des critères économiques.

Chaque fond a son propre mécanisme de sélection de projets. ScreenBrussels travaille avec une grille de points.

Depuis 2022, ScreenBrussels a ajouté à sa grille 2 points éco-bonus. Cela peut paraître peu mais le fond est limité budgétairement (3 millions d'euros par an) avec une forte demande. Dès lors, chaque point compte et ces points bonus peuvent faire la différence dans la sélection d'un projet.

Les 2 points peuvent être obtenus par les porteurs de projet de deux façons combinables :

- 1 point si dans le projet il y a une personne en charge de la gestion durable du projet.
- 1 point si la société de production bruxelloise dispose de Label éco-dynamique. Mis en place par Bruxelles Environnement, ce label est lié à la gestion des locaux occupés par les entreprises. Ici on ne vérifie pas le processus de production mais la façon dont l'entreprise est gérée de manière durable. Comme le label prend un à deux ans pour être obtenu, en guise d'encouragement, les sociétés de production qui ont entamé la démarche de labellisation peuvent obtenir ce point. Pour les sociétés de production hors de Bruxelles capitale, si elles prouvent être détentrice d'un label équivalent alors elles obtiennent le point bonus.

À terme, l'idée est de conditionner les soutiens publics à des critères, mais dans l'audiovisuel on est qu'au début du processus.

D'autres initiatives que ScreenBrussels met en place :

- Un rappel des bonnes pratiques.
- Une section de conseils et de ressources sur le site internet.
- Participation au groupe de travail "green shooting" qui rassemble des personnes à divers niveaux de pouvoir.
- Soutien d'autres initiatives issues notamment des hautes écoles, comme l'initiative Cinécolab.
- Membre d'un réseau européen de 54 fonds régionaux dans lequel il existe un sous groupe de travail "green regio" et signataire d'un manifeste qui engage à admettre comme dépense éligible les dépenses effectuées dans le territoire en matière de gestion responsable des projets.

TABLE RONDE

La question des indicateurs et critères d'évaluation

A la suite de ces études de cas par pays, une série de questionnements sont soumis aux différents intervenants, qu'il s'agisse de la nature du cadre à instaurer, des types de critères et d'indicateurs à appliquer, de la méthodologie et du processus à privilégier pour que les politiques s'emparent au mieux, et de la manière la plus appropriée, des éco-conditions et de leurs enjeux.

Étaient réuni-e-s autour de la table : **Solweig Barbier** (Arviva, FR), **Jeanne Brunfaut** (Directrice générale adjointe du Service Général de l'Audiovisuel et des Médias, BE), **Graciela Melitsko Thornton** (Julie's Bicycle, UK), **Jacob Bilabel** (Aktionsnetzwerk Nachhaltigkeit, GE)

Modératrice : **Nadia Mirabella** (chercheuse, IT)

À Jacob Bilabel : Quel type d'éco-condition pensez-vous être essentielle pour permettre la transition ?

Il est nécessaire dans un premier temps de comprendre les objectifs de la mise en place d'éco-conditions.

Comme évoqué lors de la présentation de son cas pratique, selon lui, il y a deux objectifs qui peuvent s'articuler :

- S'assurer que le secteur prospère et éviter un risque de perte d'emploi.
- Soutenir le secteur en créant une demande.

Les éco-conditions devraient prospérer sur ces deux points et être alignées sur les réglementations existantes. Une période de transition de 5 ans devrait être prévue. À l'issue de celle-ci un système de bonus/malus pourrait être appliqué.

À Graciela : Pourriez-vous nous expliquer plus clairement les critères environnementaux que vous avez définis ? Quels sont les indicateurs et les critères non liés au carbone qui pourraient être supplémentaires ?

Nous utilisons un cadre sélectif qui s'appuie sur la trajectoire du Net Zéro Carbone, qui oriente les actions. Mais nous avons réalisé notre auto-évaluation au-delà des critères liés aux émissions carbone en nous basant sur la politique du Green Deal, en incluant la biodiversité, l'agro-écosystème, l'économie circulaire des matériaux, etc. Par ailleurs, nous commençons à nous intéresser à divers aspects comme l'impact du numérique ou encore la gouvernance.

Concernant l'intelligence collective, notamment en Angleterre et en Allemagne, comment se traduit-elle sous l'angle du financement ? Comment ce processus a-t-il démarré ?

Graciela Melitsko Thornton. En Angleterre la gouvernance est venue du secteur. Dès les premiers guides de Julie's Bicycle le travail s'est fait en collaboration, secteur par secteur, et la gouvernance a été assurée au sein des secteurs, dont le dernier qui a rejoint le processus est celui du livre. Nous avons besoin d'un esprit de collaboration.

Jacob Bilabel. Ce ne sont pas les idées qui ont manqué. Et à ce stade, ce n'est plus d'idées dont nous avons besoin mais de structuration pour le secteur. C'est pour cela que nous travaillons sur des grands objectifs communs qui englobent tout le secteur, même s'il est évident que ce n'est pas parfait car toutes les structures culturelles n'ont ni la même taille, ni la même réalité. Il faut aussi noter que le financement de la transition du secteur doit aussi se faire avec les budgets d'autres ministères, c'est pour cela qu'aujourd'hui on se demande comment aller chercher les budgets ailleurs car la transition ne peut se faire sur les budgets culturels. La vraie question est donc de savoir comment injecter plus d'argent dans le secteur culturel.

Jeanne Brunfaut. En termes d'intelligence collective, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie Bruxelles a soutenu à petite échelle des ateliers pilotés par le secteur. L'importance était d'impliquer le secteur, car l'administration ne peut rien faire sans la réalité de terrain. L'administration ne peut pas imposer au secteur ce qu'il doit faire, il est nécessaire d'être dans un processus de co-construction.

Pour une demande fond cinématographique, il faut remplir un formulaire avec une partie dédiée à la prise en compte des questions environnementales dans le projet. Il n'y a pas d'incidence directe mais une obligation à la réflexion. Les projets qui auront apporté des idées sur la manière dont ils vont prendre en compte ces questions deviendront des projets plus intéressants.

Comment l'éco-condition fait-elle déjà partie du processus ?

Jeanne Brunfaut. Il n'y a pas de critères à ce stade, il y a juste cette partie rédactionnelle. Il faut expliquer les mesures que l'on veut mettre en place pour réduire son impact écologique. La seule éco-condition est de devoir remplir le formulaire. La ligne est ici d'inciter plutôt que d'imposer. Les éco-conditions restent cependant nécessaires et il est important d'avoir un programme complet et cohérent pour l'ensemble du secteur. Un nouveau département au sein de l'administration est chargé de ce travail.

Vous dites que vous ne voulez obliger personne mais les objectifs sont très clairs, comment gérer les deux ?

Jeanne Brunfaut. Il n'y a rien d'obligatoire mais vivement encouragé. Le défi actuel serait d'avoir des ressources humaines pour permettre un accompagnement du secteur. Celui-ci a besoin d'outils, d'idées, de bonnes pratiques, de guides, etc.

A Solweig Barbier : depuis 2022, lors des rencontres Where to Land à Strasbourg, quels changements se sont opérés à Arviva ?

Where to land a été un bon exemple d'intelligence collective. Ces moments de réflexion permettent aux gens de monter en compétence. Malheureusement aujourd'hui il n'y a pas de réponse quant à la question du renoncement. Il est certain que le système de croissance actuel et de son impact ne pourra pas être maintenu. Le collectif doit se poser la question de la décroissance. Aujourd'hui il y a un courage politique de l'inaction qui doit se transformer en courage de l'action.

En termes d'obligation, il faut récolter des données, mesurer et être en capacité d'analyser de manière juste car deux bilans carbone ne peuvent être comparés. Il faut aussi obliger à la formation, notamment les directions et instances d'avis. Le Centre National de la Musique (CNM) impose, par exemple, pour obtenir une subvention, une formation d'une journée sur les violences sexistes et sexuelles pour toutes les équipes. Le CNM demande également des données sur le genre des masses salariales.

Certains concepts doivent être connectés : croissance limitée et le fait d'avoir des données nous permet de découvrir de nouvelles choses. Selon vous, que faut-il que les politiques gardent à l'esprit ?

Solweig Barbier. Il est nécessaire de fixer des seuils. Par ailleurs, en France, la coopération est au centre des débats, il faut donc pouvoir la financer. Les personnes sont payées pour des projets mais pas pour prendre le temps de réfléchir collectivement. Il faut valoriser ces moments qui sont malheureusement considérés comme sans valeur aujourd'hui.

Graciela Melitsko Thornton. L'Europe est constituée de systèmes très différents, les décideur·euse·s politiques doivent alors se parler entre eux/elles.

Jeanne Brunfaut. En Belgique il existe ces espaces de coopération entre les différents fonds régionaux et fédéraux.

Jacob Bilabel. Actuellement, avec toutes les discussions sur la durabilité, il y a une impression qu'il est possible de faire des économies d'échelle et donc qu'il serait logique de faire moins de culture. Mais l'absence de culture n'est pas durable et il est évident qu'il n'y aura pas de culture neutre sur le plan climatique. L'équilibre est alors à trouver.

Les indicateurs ne sont pas qu'une question technique. Vous pouvez fixer des critères techniques mais il faut aussi questionner les modèles économiques. Est-ce que des gros concerts qui drainent du public en avion sont encore soutenables ?

Jeanne Brunfaut. Il est difficile de savoir ce à quoi on doit renoncer et cette réflexion ne doit pas se limiter au secteur culturel. Pour une administration culturelle c'est très sanglant de devoir faire des propositions dans ce sens là.

Solweig Barbier. Il faut décider cela avant que la planète ne décide pour nous. La culture peut-elle encore grandir en valeur économique ? Il ne faut pas que ce soit une stratégie de faillite. Organisons la décrue plutôt que de voir ce qui va fermer.

TABLE RONDE

Le rôle des acteurs culturels européens

Les éco-conditions sont réfléchies et mises en place à une échelle territoriale et locale, propre à chaque pays et à chaque contexte du secteur culturel. Toutefois, elles doivent aussi être questionnées et contextualisées sur la plan de l'Union Européenne, via le rôle et les missions des fédérations européennes.

Sont réunie·e·s autour de cette table : **Anita Debaere** (PEARLE, Ligue Européenne des Associations d'Employeurs du Spectacle), **Martijn Winkler** (FERA, Fédération Européenne des Réalisateur·e·s de l'Audiovisuel), **Simone Dudt** (CEM, Conseil Européen de la Musique).

Modératrice : **Nadia Mirabella** (chercheuse, IT)

Quelle est l'éco-conduite de votre organisation, quelles sont les valeurs et quelles sont les luttes ?

Anita Debaere. Pearle est une fédération européenne avec comme mission d'examiner ce qui se passe au niveau européen et de le rendre digeste pour les membres. Pearle travaille également à comment soutenir les grands principes mis en avant par l'UE et l'ONU. Par exemple, Pearle a élaboré un livre qui identifie le Green Deal d'un point de vue très pratique. La fédération a aussi lancé un aperçu de la législation européenne en matière de conformité.

Martijn Winckler. La question de l'éco-condition va de paire avec "opportunité écologique". Il ne faut pas avoir peur des limites car sans elles il n'y a pas de création. La FERA reste frustrée que les mesures soient très limitées à la production et plaide pour avoir une vision plus large. Une question est primordiale : quel genre d'histoires voulons-nous raconter ? L'industrie a une empreinte considérable, alors il faut penser la manière de raconter des histoires.

La FERA a créé un manifeste en établissant 10 règles qui permettront de créer des films d'un genre particulier. Par exemple, la première règle est de dessiner un cercle sur la carte et tout doit être fait dans un rayon de 100 km autour de ce cercle.

Simone Duts. L'European Music Council (EMC) est un réseau d'associations musicales. L'EMC s'appuie sur les 5 droits musicaux développés par le Conseil International de la Musique. Le secteur peut apporter sa contribution au débat en se basant sur ces valeurs.

L'ECM réfléchit également à ce que fait l'UE à ce sujet. Quel est le rôle de la musique dans la politique New European Bauhaus ? Où se situent les critères ? L'ECM fait partie du projet appelé Shift Culture et a essayé d'appliquer les objectifs de développement durable aux réseaux culturels européens. Mais les conditions seront très diverses d'une structure à l'autre.

Quels sont les critères qui pourraient être un bon catalyseur ? Et comment pouvons-nous assurer une comparaison équitable ?

Simone Dudt. On ne peut pas dire ce qui serait le plus juste mais il faut que quelque chose fonctionne en Suède et en Bulgarie. Nous imposons beaucoup de choses mais les étapes doivent être réalisables. Les choses ne peuvent changer qu'au niveau politique.

Martin Winckler. L'innovation consiste à créer quelque chose qui n'existe pas encore. Par définition, il est difficile de réglementer avant que quelque chose ne soit créé.

Anita Debaere. C'est une question délicate : en tant qu'organisation peut-on répondre à tous les critères si on est soumis à la fois à une réglementation européenne et une réglementation locale ? On doit travailler de manière introspective, car le secteur culturel est le mieux placé pour définir des critères qui lui seraient applicables. Il faut cependant bien noter que pendant qu'on se concentre sur ces questions le monde change très rapidement. Peut-être que les critères appliqués à d'autres secteurs peuvent nous inspirer. On doit se pencher sur la manière dont on s'est développé par le passé et comment on souhaite se développer à l'avenir. Il ne s'agit pas de décroissance mais de revoir la manière dont notre secteur se développe.

Imaginons que les éco-conditions soient une réalité, seriez-vous prêts ?

Anita Debaere. C'est une question de processus, la seule approche possible au niveau européen est de parler de processus. Comment intégrez-vous les comportements au quotidien ? Et comment communiquez-vous avec votre public ?

Martin Winckler. Le fonds avait un bonus spécial si nous utilisions des éclairages à LED. Nous n'étions donc pas éligibles pour une prime. C'est un processus de dialogue. Les critères qualitatifs doivent primer sur les critères quantitatifs.

Simone Dudt. Pour l'EMC, les éco-conditions sont davantage un filet de sécurité qu'une crainte.

CONCLUSION

EventChange avait lancé la réflexion des éco-conditions en Fédération Wallonie Bruxelles lors du Forum de la Culture Durable en 2023. Cette journée au Théâtre National a élargi le propos en réunissant des acteur·ice·s concernés et impliqués au niveau européen. Elle a permis de poser les jalons de la réflexion, de saisir quelques exemples concrets d'études de cas, de mettre en dialogue les enjeux, de poser un cadre et d'interroger les limites.

Toutefois, les questionnements demeurent complexes, la réalité de terrain est variée et variable selon les pays, les localités et les secteurs. Il apparaît indispensable d'aller plus en profondeur et mieux saisir la mise en œuvre réelle et concrète de ces éco-conditions, à travers une analyse pratique et thématique. Le dialogue doit se poursuivre et les exemples en Europe se nourrir mutuellement.

Il est aujourd'hui indispensable de continuer à travailler sur ces éco-conditions, ces nouveaux jalons qui bientôt deviendront la norme. Plutôt que de se retrouver face à une obligation arbitraire, il est nécessaire de se saisir du sujet en réunissant les opérateur·ice·s culturel·le·s, les politiques et administratifs, les expert·e·s et spécialistes pour trouver ensemble le processus à mettre en œuvre, de la manière la plus équitable et adaptée qui soit.

La dynamique est lancée, nous souhaitons que d'autres rencontres aient lieu, sous différents formats : groupes de travail, spécificités sectorielles, approches thématiques (énergie, mobilité, etc.), etc. Continuons ensemble à co-construire ces éco-conditions pour des politiques culturelles justes et durables.